



Note 2

Nouvelle Filière Fédérale 2013/2014

Septembre 2013

MODALITES DU STAGE PRATIQUE

1/ Généralités

* Les modalités du stage pratique (12h pour AF/JAF ; 13h pour EF) sont souples et adaptables en fonction des conditions de terrain.

L'objectif prioritaire est que le stagiaire soit actif et encadre réellement sur le terrain.

Le stagiaire devra effectuer à **minima 2 heures de travail individualisé au panier de balles.**

* Ce stage pratique est une excellente occasion pour les Comités Départementaux et les Ligues d'intégrer de nouveaux cadres dans leurs équipes techniques.

Exemple de répartition horaire pour l'animateur fédéral :

- 6 heures avec le comité départemental à l'encadrement d'une journée de stage
- 4 heures dans son club
- 2 heures de travail individuel (préparation de séance, compte rendu...)

Exemple de répartition horaire pour l'entraîneur fédéral :

- 6 heures avec le Pôle Espoirs Régional, la Ligue ou le Comité Départemental
- 5 heures dans son club
- 2 heures de travail personnel

* Il est bien évident que le stagiaire **Jeune Animateur fédéral devra être placé sous la responsabilité d'un majeur**, déjà titulaire d'un diplôme fédéral d'entraîneur.

* Quand les conditions le permettent, il est tout à fait envisageable qu'un cadre expérimenté (le responsable de la formation, le cadre technique régional ou départemental, un autre cadre technique de club) puisse observer le stagiaire en situation et ainsi lui apporter un retour quant à sa pratique.

Ceci sera bien entendu grandement facilité en cas de présence sur un stage.

A cet effet, le cadre superviseur **émet une appréciation globale** sur la séance d'entraînement (document type joint en annexe) en prenant en compte les éléments suivants :

- qualité de la séance sur papier (architecture, présentation, choix des situations)
- qualité de la menée de séance (évaluation de la forme supérieure à celle du fond)
- qualité des interventions techniques lors de la séance individuelle (leçon ou panier)

Cette disposition n'est pas obligatoire mais recommandée.

2/ Modalités d'organisation

* Pour la validation de son stage pratique, le stagiaire devra impérativement présenter au formateur responsable de la formation **les 3 pièces administratives** suivantes:

- Les **séances écrites**
- Un **bilan global** de l'ensemble des heures d'encadrement (la forme est au libre choix des responsables de formations).
- **Une attestation validée** par un dirigeant de la structure ou un cadre technique référent (cf. annexe).

Sans cela, le diplôme ne pourra être validé.

A réception des documents, le responsable de la formation fournit une attestation de stage pratique afin que le stagiaire puisse obtenir son diplôme.

* **C'est au stagiaire d'organiser son stage pratique** en sollicitant, si besoin, des cadres techniques référents qui pourraient l'accompagner dans son parcours.

Il est en effet important que le stagiaire soit **acteur de sa formation** et soit donc force de proposition.